



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 3 février 2020

Proposition de modifications de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008, autorisant la création de l'Arrondissement de l'Etat Civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex ;

Vu la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 05 juin 2008, entrée en vigueur le 1er octobre 2008 ;

Conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'adopter les modifications apportées à la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat Civil de Bernex, du 05 juin 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, membres de l'Arrondissement.